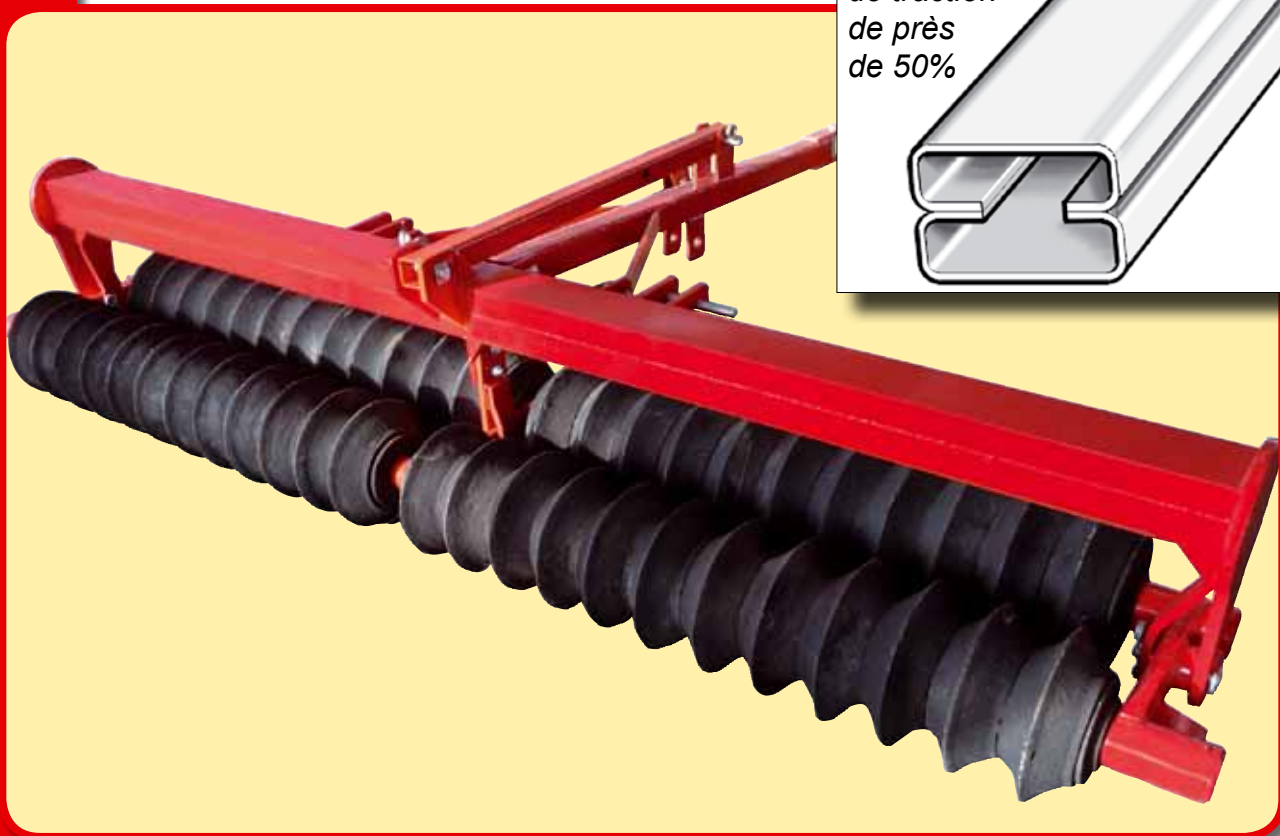
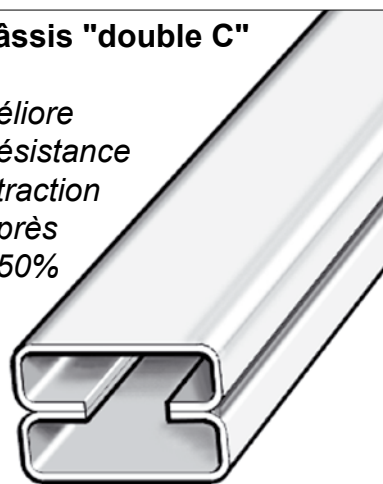


# ROULEAU CULTIPACKER AGRAM

**CP 305**

**Châssis "double C"**

*améliore  
la résistance  
de traction  
de près  
de 50%*



- **Rouleau double rangée**
- **3,05 m**
- **Palier central décalé**

**Important :** ce document reprend les produits avec les caractéristiques à la date d'édition du document. Ces dernières sont données à titre indicatif et ne peuvent être contractuelles du fait de l'évolution permanente des produits. Avant toute commande, il est recommandé de demander à nos services les évolutions intervenues sur le matériel et les caractéristiques techniques qui vous paraissent essentielles. Ce matériel est destiné à des professionnels qui reconnaissent avoir évalué les capacités de l'outil par rapport aux travaux qu'ils doivent effectuer. Ils sont proposés sur la base des conditions générales de vente d'AGRAM stipulées sur les ordres de commande.

# CULTIPACKER AGRAM

Présentation des différentes compositions possibles

- ① Attelage CAT I et II.
- ② Flèche longue = manœuvres faciles.  
Travail en position traînée et transport en 3 points.
- ③ Châssis "double C" améliorant de 50% la résistance en traction "**système AGRAM**".
- ④ Arbres Ø 50 montés sur balancier fonte.
- ⑤ Paliers avec bagues autolubrifiantes et graisseurs = meilleure résistance à l'usure.



- ⑥ Palier central décalé = absence de trace.
- ⑦ Triangles de renfort avant et arrière = meilleure résistance aux efforts.

## ■ Caractéristiques techniques\*

MODÈLES	305
Poids	890 Kg
Poutre du châssis	100 x 150 m
Largeur hors tout	3,27 m
Largeur de travail	3,05 m
Disque avant	370 mm
Dique arrière	310 mm
Palier central décalé	OUI



**25** km/h **ATTENTION** la vitesse maximale autorisée pour un tracteur agricole avec un matériel porté ou traîné est de **25 km/h**.  
**Un tracteur n'est autorisé à rouler à 40 km/h que à vide.**  
 Rouler avec un matériel porté ou traîné à 40 km/h est une infraction.  
 Si le matériel est détérioré en roulant à 40 km/h, la détérioration n'est couverte ni par la garantie, ni par les assurances.

**HOMOLOGATION ROUTIÈRE** Si vous utilisez ce matériel en déplacement routier, vous devez obligatoirement le commander avec l'option "KIT HOMOLOGATION".



Parc industriel de Chartres Gellainville  
 17 avenue G. Eiffel - 28080 CHARTRES Cedex - Tél. 02 37 88 26 00 - Fax 02 37 28 12 12 - www.agram.fr